



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DÉCISION N° 2022-465

I-I-15 Décisions, délibérations

OBJET : CONTRAT MARILU PRODUCTION

**DGA Service à la population
Direction de la Vie Culturelle**

Réf : SJ/ERB 252380

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un spectacle le 12 novembre 2022 au Théâtre Cravey,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le contrat avec MARILU PRODUCTION dont le siège est situé au 5, rue Nicolas Appert à Paris (75011) afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci un spectacle avec Michel Boujenah intitulé « L'AVARE » le samedi 12 novembre 2022 à 20h45 au Théâtre Cravey.

Article 2 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à MARILU PRODUCTION la somme de 27430 € TTC par mandat administratif répartie de la façon suivante :

- Une avance de 30 % du prix de cession, soit 8229 €, sera versée à la signature du contrat sur présentation d'une facture.
- Le solde, soit 19201 €, sera versé à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 13/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220913-DEC2022_465-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Affichage : 22/09/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET


 **Patrick DAVET**

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

